



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Violences conjugales en période de confinement

Question écrite n° 29603

Texte de la question

M. Aurélien Pradié attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les violences conjugales en période de confinement. Le confinement pour lutter contre la propagation du covid-19 a constitué une épreuve pour beaucoup de Français. Il a été un véritable enfer pour les victimes de violences conjugales, qui sont particulièrement vulnérables en ce qu'elles se retrouvent confinées avec leurs bourreaux. Dans ce contexte, il est à craindre une très forte hausse des violences conjugales en France. La prise en compte de la gravité du phénomène et de la nécessité d'apporter des réponses concrètes et immédiates sur ce sujet pendant cette épreuve de confinement doit être une priorité pour protéger et soutenir toutes les victimes. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui transmettre les éléments en précisant, dans le détail, le nombre de plaintes et de mains courantes pour faits de violences conjugales et intrafamiliales enregistrés par les forces de l'ordre pendant toute la période de confinement en France, à savoir du 17 mars au 11 mai 2020 inclus.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Pradié](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29603

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3462

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)